

## Politique Anti-Corruption

L'Institut de Formation Ferroviaire « IFF » veille à maintenir les normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité et d'éthique dans l'exercice de ses activités ainsi que dans ses relations internes et externes.

Elle adopte une politique anti-corruption, affirmant le principe de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption dans l'ensemble de ses activités, et s'engage à respecter les lois anti-corruption applicables en toutes circonstances.

Dans ce cadre, l'IFF a mis en place les dispositifs de prévention de la corruption suivants :

- Interdiction d'offrir et de recevoir des cadeaux et des invitations ;
- Mise en place de la boîte de messagerie « [SMAC@iff-ma.com](mailto:SMAC@iff-ma.com) » pour signaler tout acte de corruption, en garantissant la confidentialité de l'auteur de l'alerte.

La politique anti-corruption de l'IFF s'applique à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'à tous nos partenaires commerciaux. Toute violation de cette politique pourra entraîner des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement en cas de corruption avérée pour les collaborateurs, ainsi que la résiliation des contrats pour les partenaires concernés.

Le Directoire s'engage à promouvoir une culture d'intégrité et d'éthique au sein de l'IFF, et à fournir les ressources nécessaires pour soutenir cette politique.

Directeur Général

M. Raphaël RABIER

Le Directeur Général de  
L'Institut de Formation Ferroviaire

Signé : Raphaël RABIER

Président du Directoire

M. Youssef BAHMAD

Le Président du Directoire

Signé : Youssef BAHMAD